

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA REVANCHE du Parlementarisme

Ce pauvre Parlement, lui veut-on assez de mal ! Sans savoir trop pourquoi, il est devenu de très bon ton de croire qu'il mènera un jour ou l'autre la France à sa ruine. Ceux qui ont quelque excellente raison de parler ainsi, l'affirment solennellement avec un air de dégoût suprême. Les autres répètent ce qu'ils ont entendu. Ne connaissant rien de ce qui se passe à la Chambre des députés ou au Sénat, ils sont, ma foi, tout préparés pour dire qu'il ne s'y passe rien du tout. C'est ce qu'ils ne manquent pas de faire, ajoutant d'ailleurs que les parlementaires, lorsqu'ils ne s'occupent d'aucune chose, sont encore moins nuisibles à la nation que lorsque, par hasard, ils tentent de résoudre un quelconque problème.

Ceci est l'opinion générale à Paris. En province, où les esprits ne sont pas pareillement déformés par l'irréel, où les braves citoyens et les hardis paysans ne chargent pas leurs voisins de penser pour eux, il existe sans doute une mentalité différente. Oh ! les provinciaux ne sauraient croire que tout est pour le mieux là-bas, à Paris, dans ces deux assemblées qui bâtissent les lois. Mais, tout de même, ils reconnaissent sans trop hésiter, qu'il est nécessaire d'être juste. Et pour cela, ils avouent que nos parlementaires, s'ils n'accomplissent pas toujours des choses excellentes, méritent mieux cependant que le dédain qu'on leur prodigue régulièrement en certains endroits.

Une fois de plus la province a raison, à tel point qu'aujourd'hui Paris est assez disposé à suivre son exemple. Il en est ainsi tous les quatre ans.

Quand les élections législatives approchent, ceux-là mêmes qui poussaient les cris les plus solides contre ces maudits députés, se sentent en effet soudainement transformés. Après tout, le parlementarisme est peut-être indispensable. Sait-on jamais ? Et tranquillement, nous voyons quantité de ces hommes qui menaient la guerre contre le parlementarisme, se jeter dans la bataille électorale pour essayer de le devenir à leur tour.

Belle revanche, n'est-ce pas ? A voir tous ces avocats qui, hier, dans les couloirs du Palais, démontraient l'inutilité des parlements, courir d'une si belle façon pour essayer d'en franchir les portes, on comprend qu'il n'est rien de plus solide, en France, que les temples qui, dit-on, menacent ruine.

Paris se devait donc de lancer dans tout le pays des légions de candidats. Il n'y a pas manqué. Un avocat sur quatre, des hommes d'affaires, des oisifs, des politiciens aussi, tout cela s'est précipité vers la province avec un bel entrain. Et il n'est pas douteux que, comme à l'habitude, beaucoup d'entre eux verront leur rêve se réaliser. Mais les autres, quand, battus et pas contents, ils reviendront dans la capitale, recommenceront-ils à nous fatiguer les oreilles de leurs lamentations ?

Evidemment. Le parlementarisme redeviendra la plus hideuse plaie du régime actuel. Les chansonniers, blackboullés le diront dans leurs chansons, les avocats, renvoyés à leurs dossiers, le crièrent sur tous les toits, les docteurs malheureux l'affirmeront à leurs malades. La croixade continuera.

Faut-il s'en étonner outre mesure ? Puisqu'il est entendu que, pendant quatre ans, alors qu'il n'y a plus rien à faire avec lui, le Parlement n'est bon à rien, nous n'aurons plus qu'à attendre 1918 pour nous persuader qu'il vaut encore quelque chose.

Maurice BIGOT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mars 1914 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RABIER

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion générale du budget des Chemins de fer de l'Etat.

M. Thomas expose la situation peu brillante dans laquelle se trouvait le réseau de l'Ouest au moment du rachat, et il compare cette situation avec celle qui existe aujourd'hui.

La discussion générale est close et les principaux articles du budget sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du budget des Chemins de fer de l'Etat dont les divers chapitres sont adoptés.

Le budget des troupes coloniales est voté ainsi que celui du titre 2 du budget des colonies (dépenses militaires).

Le budget des affaires étrangères est mis en discussion. M. Doumergue président du Conseil prend la parole pour exposer la situation étrangère.

Il dit que l'accord n'a cessé de régner entre la France, la Russie et l'Angleterre et que la politique pacifique sera le but du gouvernement. Il donne des explications au sujet de l'attitude de la France à l'égard de la Turquie et en Orient.

M. Deloncle voudrait revoir les relations reprises avec le Vatican.

M. Denys Cochin parle du Maroc dont-il voudrait l'occupation rapide.

M. Jaurès voudrait que le concours financier de la France fût acquis à tous les pays balkaniques, mais il demande que la France n'accorde pas un sou à la Chine.

M. Doumergue assure qu'il partage l'avis de M. Jaurès.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 11 mars (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre discute le budget des affaires étrangères.

M. Leygues présente diverses observations au sujet du rôle de la France dans le bassin de la Méditerranée, puis il parle de l'influence française en Orient.

M. Doumergue répond aux observations de M. Leygues et il promet de rétablir les consulats en Orient.

La discussion générale est close et quelques chapitres sont votés.

PRÉSIDENCE DE M. RABIER

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion du projet relatif au régime douanier des produits marocains importés en Algérie et de la proposition relative aux vins récoltés en Tunisie et au Maroc.

M. Bonnevay soutient le projet qui aura pour effet de protéger l'agriculture française. MM. Etienne, Barthe, Raynaud, Jaurès prennent part à la discussion qui est renvoyée à une prochaine séance.

La Chambre vote ensuite un projet par lequel la France offre à Alphonse XIII le Chanfrein de Philippe II.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 10 mars 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif à la réforme électorale.

M. Jeanneney rapporteur maintient les conclusions de la Commission qui furent votées déjà contre la R. P. en juin 1913. Il critique le projet voté par la Chambre.

M. Jeanneney propose de rejeter le projet de représentation des minorités.

M. Renoult avait proposé le système du vote supplémentaire et il espère que ce système sera le gage d'une

entente entre le Sénat et la Chambre.

Le projet porte l'élection au scrutin de liste par le système majoritaire ; l'article 2 proroge à 6 ans la durée du mandat législatif et le renouvellement par moitié tous les 3 ans. L'article 3 porte que chaque département élit un député par 21.500 électeurs ; toute fraction même inférieure à la moitié de 21.500 électeurs donne droit à un député.

L'ensemble du projet est adopté par 173 voix contre 83.

Le Sénat discute le projet de loi relatif à la surveillance des établissements de bienfaisance privée.

La suite de la discussion est renvoyée.

Et la séance est levée.

La Natalité en Allemagne

En Alsace et en Allemagne, il naît plus de garçons que de filles : pour tout l'Empire Allemand, l'excédent des naissances de garçons sur les naissances de filles est de 60.411, ce qui donne une proportion de 100 garçons pour 94 filles.

Pour l'Alsace-Lorraine, l'excédent des naissances sur les décès est de 16.784 unités, soit 8,86 par 1.000 habitants ; la Lorraine vient en tête, avec 7.860 naissances, soit 11,76 pour mille ; la Basse-Alsace vient ensuite avec 5.586 naissances, soit 7,91 pour mille ; puis la Haute-Alsace avec 3.339 naissances, soit une proportion de 6,43 pour mille habitants.

Pour l'ensemble de l'Allemagne, l'excédent des naissances sur les décès était en 1912, de 2,70 par 1.000 habitants ; les naissances seules étaient de 29,12 par 1.000 habitants. Un des plus hauts chiffres fut atteint en 1872, au lendemain de la guerre où, par 1.000 habitants, on comptait 41,09 naissances ; le chiffre maximum a été celui de 1876, avec 42,61 naissances par 1.000 habitants.

Depuis, la natalité n'a cessé de diminuer, avec quelques hausses ou baisses insignifiantes, jusqu'en 1912.

Un gain de 1.373.000 fr. par jour

Le « New-York Herald » publie quelques chiffres intéressants en ce qui concerne la richesse colossale de M. Rockefeller. Les autorités fiscales ont estimé le revenu annuel du milliardaire à la somme de 500 millions de francs. L'impôt sur le revenu qu'il devra verser s'élève à 30 millions. M. Andrew Carnegie, avec un revenu de 75 millions de francs, paie un impôt de 4 millions et demi. M. Morgan, avec un revenu de 62 millions et demi, paie un impôt de 2 millions et quart. D'après l'évaluation du fisc, M. Rockefeller gagne par semaine 9 millions 615.375 francs, soit, par jour, 1 million 373.000 francs environ. En une heure, le milliardaire est plus riche de 57.225 francs. Il gagne à la minute 950 francs.

Les aveux du marchand

Deux jeunes drôles comparaissent devant le tribunal pour avoir fabriqué des « faux Forains » à la grosse. Un marchand, qui leur en acheta, témoigne.

Et le président :
— Si vous les avez, sur faux, vous ne les auriez pas évidemment achetés...

— J'en eusse acheté beaucoup plus ! Car, les ayant à meilleur compte et pouvant donc les revendre moins cher, j'en aurais écoulé davantage.

— Prenez garde que vous deveniez complice d'une escroquerie !

— Comment ?... Je ne suis pas expert. Je n'offre pas des tableaux de Forain, mais des tableaux signés Forain...

— Tant de subtilité ! Vous vous ferez poursuivre...

— Alors on arrêtera tous les marchands de l'hôtel des ventes.

Et M. Forain, refusant d'intervenir aux débats :

— Tant pis pour les idiots qui se laissent prendre !

C'est la morale du procès.

AU PAYS DE L'HUMOUR

L'autre matin, racontent les journaux anglais, un ministre d'Etat connu pour son optimisme se promenait sur ses terres lorsqu'il aperçut un de ses fermiers qui, assis sur une borne, à quelques pas de sa maison, semblait manger sans appétit.

— Quelle singulière idée de manger dehors par ce froid, fit le ministre.

— Je vais vous expliquer, monsieur, balbutia le fermier, je ne puis rester chez moi à cause... à cause de la cheminée qui fume beaucoup.

— La cheminée fume ! fit le ministre. Diable ! j'enverrai des ouvriers. Allons voir cela.

L'homme d'Etat s'approcha de la ferme, mais à peine avait-il poussé la porte qu'une louchée, lancée d'une main ferme et assurée, lui passait à deux doigts du nez.

— Veux-tu bien te sauver, vieille canaille, hurlait dans la maison la voix aiguë de la femme du fermier.

Prudemment le ministre battit en retraite. Et revenant vers son fermier, penaud, il lui dit :

— Ne vous faites pas de mauvais sang. Moi aussi, à la maison, j'ai une cheminée qui fume... Pourtant, elle ne fume pas autant que la vôtre...

PERTE ET GAIN

Faisant allusion à ses pensions, Louis XV dit à Villars, le vainqueur de Denain :

— Combien gagnerai-je à votre mort ?

— Sire, je ne sais pas si votre Majesté y gagnera, mais le feu roi aurait cru y perdre.

PRUDENCE

Le Père Souffrant reprochait à Lasserre d'avoir mis à la fin de l'épithaphe qu'il fit pour le roi de Suède : « Qu'il rendit son âme à Dieu », parce que c'était un hérétique.

— Eh ! mon père, dit Lasserre, je n'ai pas dit ce que Dieu en avait fait ; mais seulement qu'il rendit son âme à Dieu, pour en faire après ce qu'il lui plairait ».

Publicité

On peut lire, à Bondy, près du chemin des Coquetiers, cette enseigne :
Maison à louer pour vieille dame possédant l'eau, le gaz et le tout à l'égout.

Un soldeur de la rue d'Aboukir ne craint pas d'annoncer :

A partir du mois prochain, la maison sera transférée en face au 4^e dessous de Ventrosol.

Enseigne cueillie à Jeumont (Nord) :
A Manon de l'Escaut.

INFORMATIONS

Le Maroc vaut mieux et coûte moins cher...

M. Mairat, député, a demandé au ministre de la guerre de fixer les dépenses entraînées pour la France par l'occupation du Maroc afin d'établir une comparaison avec celles qui ont été consenties par l'Italie pour la Cyrénaïque et la Tripolitaine et qui s'élevaient à près de 904 millions de lire.

Voici la réponse de M. Noulens :
« Les dépenses d'occupation du Maroc s'élevaient, pour la période de 1907 à 1913 inclus, à la somme totale de 507 millions de francs.

« L'occupation de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque par l'Italie, dont les opérations remontent à septembre 1911, a coûté environ 900 millions de lire.

« Il n'est pas possible d'en tirer une conclusion dans le sens demandé, attendu que l'occupation du Maroc s'étend sur une surface

de 205.000 kilomètres carrés de régions riches et peuplées, alors que dans la Tripolitaine et la Cyrénaïque, on ne compte guère, à l'exception de Tripoli, de villes importantes.

« On peut ajouter cependant que la population du Maroc est au moins quatre fois supérieure à celle de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. »

98 jours dans une île

Le transatlantique « Rochambeau » venant de New-York, a ramené au Havre le capitaine Ducos, commandant du voilier « La-Tour-d'Auvergne » qui, en octobre dernier, se perdit aux îles Palmerston.

On n'avait, depuis lors, aucun détail sur le naufrage de ce navire. L'équipage du « La-Tour-d'Auvergne » était composé du capitaine Henri Ducos, du second François Pierre, du lieutenant Marcel André, et de vingt matelots.

Parti le 16 octobre de Tahiti pour Nouméa, il se trouvait, le 23 du même mois, dans les parages des îles Palmerston, à 800 milles environ de Tahiti, lorsqu'un courant très violent le poussa sur les récifs de ces îles où il se trouva immobilisé.

Le pont du navire fut crevé et son mât brisé.

Le capitaine jugea que la situation du « La-Tour-d'Auvergne » était désespérée et qu'il fallait l'abandonner. Il fit embarquer sur les deux baleinières du bord tous les vivres et ce qu'il y avait de plus précieux sur le navire, puis l'équipage gagna l'île la plus proche. Cette île était absolument déserte et il fallut planter des tentes pour se mettre à l'abri.

Ce ne fut que le quinzième jour qu'un navire se présenta : c'était le voilier « Anthiope », de Victoria.

Le capitaine Ducos demanda au capitaine de l'« Anthiope » s'il pouvait se charger des naufragés, mais il lui fut répondu que le voilier ne pouvait prendre que quinze personnes à son bord.

Dans ces conditions, le capitaine Ducos refusa de s'embarquer, ne voulant laisser personne derrière lui. Pendant soixante jours, les vivres qui avaient été débarqués suffirent à la subsistance des naufragés, mais ensuite ils n'eurent plus que le produit de leur pêche, des noix de coco et autres produits indigènes.

Ce ne fut qu'après être resté quatre-vingt-dix-huit jours dans cette île inhospitalière que l'équipage du « La-Tour-d'Auvergne » entreprit enfin le salut. Le 29 janvier, il fut recueilli par le croiseur « Zéléce », qui était envoyé à sa recherche et qui le ramena à Tahiti le 3 février.

L'équipage a été dirigé sur Sydney. Il sera rapatrié ultérieurement par Bordeaux ou Marseille.

Le capitaine Ducos est parti dans la journée pour Paris.

Arrestation de la générale des suffragettes

L'arrestation de Mme Pankhurst a été opérée à Glasgow dans une salle où elle faisait un discours provocateur. La police a pris d'assaut la tribune. Mme Pankhurst a été si énergiquement défendue, qu'un certain nombre de personnes et d'agents de police ont été blessés.

Dans la salle où Mme Pankhurst a été arrêtée, la tribune se trouvait protégée par des fils de fer cachés sous des guirlandes de fleurs. Les suffragettes se servirent de cannes et lancèrent des pots de fleurs sur les agents de police, qui s'armèrent de leur bâton et prirent d'assaut la tribune. Alors eut lieu une scène de désordre indescriptible. On entendit des coups de revolver, des pétards éclataient çà et là, Mme Pankhurst fut portée au poste de police central, où de nombreux agents étaient tenus en réserve. Après le meeting, un grand nombre d'assistants marchèrent sur le poste et tentèrent de le prendre d'assaut. Les agents à pied et à cheval se précipitèrent sur eux et les dispersèrent.

Mme Pankhurst, escortée par deux agents de la Sûreté, est partie par un train express pour Londres. Des manifestations ont eu lieu pendant toute la nuit devant la prison centrale. Mme Pankhurst ayant refusé de quitter la prison, on a dû la placer sur une litière et la porter en auto. Depuis son arrestation, elle a refusé de prendre la moindre nourriture.

Au Brésil

Le colonel Setembrino, commandant les troupes fédérales, à Fortaleza, capitale de l'Etat de Ceará, a informé le ministre de la guerre que la grève générale a éclaté. Le commerce est arrêté, les services du port et ceux des tramways sont paralysés, l'usine à gaz est menacée.

Des groupes d'hommes armés parcourent la ville, menaçant les passants, assaillant les habitations particulières, sous prétexte de perquisitions. Le gouvernement de l'Etat est impuissant à assurer l'ordre. Les rebelles campent à 25 kilomètres de la capitale ; les troupes fédérales gardent maintenant les maisons de commerce et celles des notabilités. C'est à la réception de cette dépêche que l'état de siège a été décrété.

EN ORIENT

L'évacuation grecque suspendue

Les troupes grecques ont suspendu provisoirement l'évacuation de territoires de l'Epire occupés par les partisans de l'autonomie, afin de ne pas laisser ceux-ci seuls maîtres de ces régions.

Delvino évacuée par les Grecs

Delvino a été évacuée sans incident par les troupes grecques.

Les excès des Albanais

Le ministre de l'intérieur a été informé télégraphiquement par les autorités serbes des districts limitrophes de l'Epire que des excès et des cruautés de toutes sortes sont commis par les Albanais dans les régions de l'Epire évacuées par les armées grecques. Les bandes albanaises massacrent sans pitié la population hellène. Des centaines de familles chrétiennes n'ayant pu suivre les troupes grecques en retraite passent depuis quelques jours en territoire serbe ou se réfugient dans les montagnes.

D'autre part, les autorités serbes annoncent au gouvernement que des contingents albanais considérables, dont les intentions sont inconnues, se massent dans le voisinage de la frontière. Le gouvernement vient de donner télégraphiquement l'ordre aux autorités militaires de prendre les mesures les plus rigoureuses en vue d'empêcher une nouvelle agression albanaise.

Au cours de la séance du conseil des ministres tenue hier sous la présidence du roi Pierre, la question de l'aide à donner aux réfugiés hellènes de l'Epire a fait l'objet d'un examen approfondi.

Petites Nouvelles

Le Président de la République a commué en celle des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée le 23 janvier 1914 par la cour d'assises du Nord pour assassinat contre le nommé Adolphe Vandroth.

Un antiquaire newyorkais réputé, M. Blakeslee, qui avait dû à la suite de revers de fortune, se défaire d'une grande partie de sa collection d'œuvres d'art, s'est suicidé devant une œuvre de Rubens, « l'Adoration des Mages », dont il ne pouvait se résoudre à se séparer.

On annonce la mort de M. Edwards, ancien directeur du journal « Le Matin », décédé à Paris à l'âge de 57 ans.

L'élève aviateur Allemand a fait une chute en pilotant un aéroplane à Issy-les-Moulineaux. Son état est très grave.

CAUSERIE

Les salaires agricoles

Chaque année, les cultivateurs français doivent, en grand nombre, faire appel à la main-d'œuvre étrangère lorsque commencent les grands travaux agricoles.

Qu'il s'agisse de l'ensemencement, de la récolte des céréales, du battage, comme dans la Beauce et la Brie, où la grande culture se partage la majeure partie du sol ; qu'il s'agisse en outre, à l'automne, de l'arrachage des betteraves destinées aux fabriques de sucre ou aux distilleries, principalement dans les départements du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, les fermiers, à défaut d'une main-d'œuvre locale de plus en plus difficile à recruter, ont recours aux ouvriers « nomades ».

Si quelques équipes sont fournies par la Bretagne ou l'Orléanais, la plupart d'entre elles viennent de pays voisins. Les Belges ont été depuis longtemps utilisés, pendant les périodes de labour intensif, dans le Nord de la France et l'Île-de-France ; les Suisses et les Italiens abondent surtout dans la Beauce.

On compte, en Seine-et-Marne, dans certaines exploitations très importantes, une proportion de deux tiers d'ouvriers étrangers, au moment des grands travaux.

Il faut ajouter aux Suisses, aux Italiens et aux Belges, depuis quelques années seulement, des Polonais, qui restent quelquefois attachés à la propriété, et même — mais l'immigration est toute récente — des Kabyles qui viennent se familiariser avec nos procédés de culture.

Ainsi les pays dont la population est surabondante nous envoient les travailleurs qui nous manquent soit par suite de la trop faible natalité française, soit par suite de l'exode rural.

On a remarqué, d'ailleurs, que la main-d'œuvre étrangère n'est pas en augmentation sensible ; elle aurait plutôt une tendance à rester stationnaire ; et il résulte cependant des recherches faites par l'office des renseignements agricoles, que d'une façon générale, le nombre des salariés agricoles indigènes tend à diminuer depuis 1900 surtout. Encore faut-il préciser ce qu'on entend par travailleurs agricoles.

Le travailleur des champs qui possède lui-même une petite propriété dont l'exploitation ne suffit pas à l'occuper et qui de temps à autre, loue ses services aux cultivateurs voisins, ne disparaît pas. L'enquête publiée en 1909 par les soins du ministère de l'Agriculture, semblerait démontrer au contraire que la petite propriété ainsi comprise est en voie d'extension.

Il en est tout autrement en ce qui concerne les ouvriers agricoles proprement dits, ne possédant rien et rétribués constamment, au mois ou à l'année : ce sont ceux-là qui quittent la terre pour l'atelier, la campagne pour la ville, alléchés par la perspective d'une rémunération plus élevée et d'un labeur qu'ils croient moins pénible et plus attrayant.

Pourtant, la situation des travailleurs agricoles s'est grandement améliorée. Leurs salaires n'ont peut-être pas augmenté aussi vite que les salaires urbains. Mais il est à remarquer que, dans la plupart des cas, ils bénéficient, indépendamment de leurs gages, du logement et de la nourriture. Quelques chiffres indiquent le taux de l'augmentation moyenne. Ainsi, tandis qu'en 1912, les servantes de ferme étaient rétribuées deux cents francs par an (de 150 à 250 francs selon les régions), elles ont aujourd'hui 400 et 500 francs, les charretiers et bouviers, rétribués 350 francs en moyenne, touchent actuellement 600 à 800 francs ; les mai-

tres-valets, payés 500 francs en 1892, sont payés 600, 800 et 1.000 francs.

On peut donc évaluer à cent pour cent l'élevation d'ensemble des gages depuis vingt ans. Que ce résultat soit dû, pour une part, à la rareté croissante de la main-d'œuvre rurale, on ne saurait le nier. Mais la rémunération nette des ouvriers agricoles, si on ajoute à leurs gages la somme représentative du prix du logement et de la nourriture, paraît en définitive égale sinon supérieure à celle des bons ouvriers des villes, qui subissent les conséquences de la vie chère et sont fréquemment victimes du chômage.

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

LA R. P. AU SÉNAT

Le Sénat vient d'approuver par 168 voix contre 78 le projet de sa Commission portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés.

Les députés, d'après ce projet de loi, seront élus, suivant la règle majoritaire, au scrutin de liste, nul ne pouvant être élu s'il a moins de voix que ses concurrents.

Ainsi défini, cet article rejette purement et simplement le système de la R. P. que la Chambre avait adopté.

C'est la deuxième fois que le Sénat émet ce vote : les républicains qui siègent au Luxembourg n'entendent pas se prêter aux fantaisies électorales chères à M. Benoist et à la grande majorité des réactionnaires qui préconisent la représentation des minorités.

Le bon sens, l'intérêt du parti républicain exigeaient une opposition formelle de la part du Sénat à une réforme qui peut être favorable aux partis de réaction, mais qui surtout ouvrirait la porte de l'Assemblée législative à des candidats dont le nombre de voix obtenu aurait été infime.

Il y a assez de mal-élus au sein de nos assemblées politiques sans qu'il soit besoin d'y faire entrer des non-élus.

Le Sénat l'a déclaré et il est certain qu'il se trouvera toujours dans la Haute Assemblée une grosse majorité pour renvoyer à de nouvelles discussions le projet de la R. P. si la Chambre persistait à voter une fois de plus le système de M. Benoist.

Mais tout naturellement, parmi les républicains qui ont voté le projet de loi, nous constatons l'absence du sénateur du Lot, M. Rey.

Cela n'étonne plus les électeurs républicains du Lot qui, par contre, sont heureux de constater la fidélité à leur programme des deux sénateurs, MM. Cocula et Loubet.

La majorité républicaine au Sénat est suffisamment forte pour que les démocrates soient rassurés sur l'issue des manifestations de réactionnaires.

Et puis, comme dit l'autre, tout le monde ne peut pas être du même avis ! C'est probablement ce que dit M. Rey.

L. B.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés (scrutin de liste, avec représentation majoritaire), nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Cocula et Loubet.
Contre : M. Rey.

Le Sénat a adopté par 168 voix contre 78.

Médaille militaire

Sont inscrits au tableau de concours pour la médaille militaire, les sous-officiers du 7^e dont les noms suivent :

MM. Croissant, tambour-major, Bé-nart, adjudant ; Gachie, maître tailleur ; Bacquié, adjudant ; Pressouyre, Courbil, adjudants-chefs ; Gernolles, adjudant ; Dauriac, adjudant, secrétaire du recrutement.
Nos félicitations.

Gendarmerie

M. Pierre-Laurent Birbent, brigadier à pied à Lézat (Ariège), est nommé maréchal-des-logis à pied à Luzech, en remplacement de M. Verdier, admis à la retraite.

Contributions indirectes

M. Maury, commis principal des contributions indirectes à Puy-l'Évêque, est nommé à Gramat, en remplacement de M. Sautrau, nommé receveur à Lucs (Vendée).

M. Rouzès, commis principal à Cramponne (Haute-Loire), est nommé à Gramat.

M. Testut, commis à Figeac, est élevé sur place à la première classe de sa fonction.

M. Vidal, receveur à Martel, est élevé sur place à la première classe.
Nos félicitations.

Déclaration d'association

L'Officiel publie la déclaration d'association suivante : Comité républicain radical de Labathude (Lot), but : défendre et propager les opinions républicaines, protéger les intérêts communaux.

Interprète militaire

M. Louchard, caporal réserviste au 7^e d'infanterie, a été nommé interprète stagiaire pour la langue allemande et affecté au 17^e corps.

Le Raid Biarritz-Paris

Le raid militaire hippique Biarritz-Paris a commencé mercredi. Tous les concurrents sont des officiers montés sur des chevaux d'armes : 150 concurrents étaient inscrits, 67 seulement ont présenté leurs montures à la Commission et ont pris le départ.

L'itinéraire que suivront les concurrents est le suivant.

Premier secteur. — Biarritz-Pau, 11 et 12 mars : 116 kilomètres ; itinéraire facultatif.

Deuxième secteur. — Pau-Toulouse, 13 et 14 mars : 179 kilomètres ; itinéraire facultatif.

Troisième secteur. — Toulouse-Limoges, 15, 16, 17 et 18 mars : 302 kilomètres ; itinéraire : Montauban, Cahors, Brives.

Quatrième secteur. — Limoges-Vincennes : 394 kilomètres ; allures libres à partir du 19 mars ; itinéraire : Châteauroux, Orléans, Elampes.

On croit que les concurrents du raid hippique militaire passeront à Cahors vers le 17 mars.

LA CHANSON

Dans notre numéro de dimanche, nous publions « Partant pour l'Albanie » chanson d'actualité de notre excellent collaborateur M. Armand Lagaspie.

Avant le Congrès des Tabacs

On sait que M. Régeau, président de la Fédération agenaïse des planteurs de tabac, a été chargé, par la C. G. P., de faire un rapport qui sera lu au prochain Congrès de Bergerac, sur le règlement de culture qui, on le sait, est absolument draconien. Voici les modifications proposées par M. Régeau :

I. Arrêté préfectoral du 21 septembre 1912 relatif aux déclarations pour la culture 1913. Le dernier paragraphe est ainsi libellé :

« Le Conseil de préfecture entendu, ainsi que deux des princi-

aux planteurs de chaque arrondissement et, après avoir pris l'avis de M. le directeur des tabacs à Tonneins, et celui de M. le directeur des contributions indirectes... »

Modification proposée :

« Que le préfet fasse appeler, pour faire le règlement de culture, huit planteurs sur une liste de seize présentés par la Fédération syndicale départementale et qu'ils aient voix délibérative pour faire le règlement. »

II. Article 5, paragraphe 2 :

« Que le planteur qui aura établi qu'il est de bonne foi et ayant fait erreur dans ses comptes en livrant sa récolte, bénéficie de la loi de sursis. »

III. Article 7. Permis de culture : « En remplacement d'un conseiller général et d'un conseiller d'arrondissement résidant dans l'arrondissement et non planteurs. »

Modifications proposées : « Par deux planteurs qui seront présentés par la Fédération syndicale de l'arrondissement jugeant en dernier ressort, sauf dans les cas de fraude. »

IV. Article 15. Porte-graines : « La culture de plants-mères est interdite aux planteurs. »

Modification proposée : « Les planteurs seront autorisés à laisser leurs porte-graines et seront choisis avec le concours des agents du service de l'administration. »

V. Article 28. Récoltes :

« Il est expressément défendu aux planteurs de commencer la récolte de leurs tabacs avant que l'inventaire des feuilles qui établit leurs charges ait été fait sur toutes les pièces formant l'ensemble de leur culture. »

Modification proposée : « Le planteur pourra récolter, au fur et à mesure de la maturité de ses pièces, sans être obligé d'attendre l'ensemble de sa culture. »

Autres modifications proposées : « A. Caution. Exemption de fournir une caution à tout postulant planteur, fermier ou propriétaire, jouissant de ses droits civils. »

« B. Prix des manquants, 8 fr. le kilo, prix supérieur des tabacs de zone soit ramené à son taux légal (article 175, loi de 1816), prix des tabacs de cantine. »

« C. Vente des débits de tabacs. Que le gouvernement, par extinction des titulaires, organise la mise en adjudication des débits de tabacs, ce qui, tout en lui permettant d'augmenter le prix des tabacs indigènes, lui laisserait encore un bénéfice de plusieurs millions. »

« D. Culture et livraison. Le préfet ne devra prendre aucun arrêté concernant la culture des tabacs sans prendre l'avis des huit planteurs appelés pour le règlement de culture. »

« Quand un planteur décèdera en cours de sa récolte, que ses héritiers puissent percevoir, chez le payeur, le montant de sa récolte sans avoir besoin d'un titre de propriété et d'une procuration notariée. »

« E. Pour les planteurs ne sachant signer. Le planteur ne sachant ou dans l'impossibilité de signer, pourra faire une déclaration en présence de deux témoins, une procuration à un de ses amis, légalisée par le maire de la commune. »

« RÉGEAU, maire de Fauillet, président des planteurs de Lot-et-Garonne. »

Le rapport ci-dessus, de M. Ré-

geau, sera discuté à Bergerac par la Commission de culture nommée par le Congrès.

Caisse nationale d'assurances

Rapporteur M. Jaubert

On sait que la question de la création d'une Caisse nationale d'assurances destinée à indemniser les planteurs victimes de la grêle, figure à l'ordre du jour du Congrès de Bergerac.

Nous avons demandé à M. Jaubert, de Saint-Avil-du-Moiron, de nous faire connaître ses conclusions. L'aimable rapporteur s'est empressé de nous les envoyer. Les voici :

« Me basant sur la caisse départementale de la Gironde qui distribuera 70 pour cent aux sinistrés avec une prime fixe de 3 pour cent je demanderai que, dans chaque département, qu'une enquête soit faite de concert entre la préfecture, les planteurs et l'administration des tabacs. »

« Cette enquête devra indiquer la somme qu'il aurait fallu retenir, dans chaque département, pour payer aux sinistrés 70 pour cent de la perte réelle, et combien la Caisse d'assurances (s'il en existe), a reçu de l'Etat et de la Caisse du centime. »

« Cela viendra corroborer certainement les chiffres si consciencieux de Lodois Gauteron ; mais la précision sera plus grande puisque nous aurons quatre années de renseignements de plus. »

« Ces résultats acquis, ils seront transmis à une Commission désignée par le Congrès qui établirait le pourcentage à attribuer à chaque département. »

« Cette Commission serait permanente, et dans le cours de l'année 1914, elle réussirait, je crois, à mettre la Caisse d'assurances debout. »

« JAUBERT, »

« Vice-président du syndicat des planteurs de Saint-Avil-du-Moiron. »

Commissions d'expertise

Rapporteur M. Evraud

D'autre part, M. Evraud, président de la Fédération des Hautes-Pyrénées, a été chargé de faire un rapport sur les Commissions d'expertise.

Voici ses conclusions que les planteurs liront certainement avec intérêt :

« 1. Que les primes soient attribuées par la Commission d'expertise tout entière et que les experts fassent un stage de quelques jours dans une manufacture, pour qu'ils aient des notions précises sur la feuille de cape. »

« 2. Que l'administration n'ait aucun droit de récusation sur les experts même lors des livraisons de la commune où ils habitent, l'expert-arbitre ayant toujours voix prépondérante. »

« 3. Que l'expert-arbitre et son suppléant soient élus par les planteurs. »

« 4. Que les feuilles de capes qui forment une classe spéciale soient classées par la Commission comme les autres qualités. »

« 5. Que la prime à la présentation soit également attribuée par la Commission tout entière. »

« EVRAUD, »

« Président des planteurs de tabac des Hautes-Pyrénées. »

Procès verbal

Au cours d'une de leurs tournées de surveillance, en ville, les agents Meyzen et Alagnou ont constaté dans le débit tenu par la dame Gaussens, Anna, rue St-James, 14, qu'une fille était occupée à servir les clients.

Pour infraction à l'arrêté municipal, procès-verbal a été dressé à la dame Gaussens.

La Situation Agricole

Voici, d'après l'Officiel, la situation agricole dans le Lot à la date du 1^{er} mars 1914 :

La situation des cultures en terre est bonne ; les froïds de janvier n'ont pas eu les conséquences que l'on pouvait redouter. Les céréales d'hiver n'ont pas souffert des gelées, sauf dans les sols calcaires, où le déchaussement s'est produit ; un hersage suivi d'un roulage remédiera facilement à la situation. Les labours d'hiver se sont continués dans d'excellentes conditions, au vignoble la taille de la vigne est terminée et nulle part on n'a constaté de dégâts dus à la gelée. Les semis de tabac se sont effectués dans de bonnes conditions. La récolte des truffes s'est poursuivie, dès que le dégel l'a permis ; la quantité récoltée est inférieure à ce qu'elle aurait dû être, mais la qualité reste bonne. On continue la taille des arbres fruitiers et surtout celle des pruniers d'ente et de reine-claude.

COUR D'ASSISES DU LOT

Affaire Leygues : Vols qualifiés

Audience du 10 mars 1914

(Suite)

Au cours de l'interrogatoire l'accusé ne se départ pas un instant du système de défense qu'il a adopté à l'instruction.

Il avoue les vols accomplis chez les époux Falret et nie obstinément les autres.

Seize témoins défilent à la barre : ce sont d'abord les volés qui viennent reconnaître parmi les pièces à conviction qui un vieux torchon, qui un panier usagé, qui de vieilles bottines.

Le prétoire envahi par le produit des vols de Leygue ressemble à un étalage de bric à brac.

Ce sont ensuite les gendarmes qui ont conduit la première enquête. Ils représentent Leygue comme un malfaiteur dangereux et capable de tout.

Il terrorisait à ce point le pays que, s'il faut en croire la maréchassée, de nombreuses victimes de vols s'abstinent de se plaindre par crainte de représailles.

Après l'audition des témoins, M. Korn, procureur de la République, prononce son réquisitoire. Il retrace le curriculum vitae de Leygue et certes les détails qu'il en donne ne sont pas très beaux. Leygue est un vrai bandit pour lequel le jury ne saurait avoir la moindre pitié.

M. Korn réclame un verdict sévère sans circonstances atténuantes.

M. Gisbert a un client bien triste, une cause bien difficile à défendre. Il le fait avec éloquence et réussit même à attirer sur son client un peu de pitié, car les jurés après une heure et demie de délibération rapportent un verdict affirmatif mais mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, Leygue est condamné à 5 ans de réclusion et à la rélégalion.

Audience du 11 mars 1914

Affaire Célarie

Mercredi a comparu devant le jury le nommé Célarie (Hippolyte), âgé de 45 ans, cultivateur à Belfort.

Célarie est inculpé d'avoir eu des relations incestueuses avec sa fille, âgée de 20 ans, qui, à la suite de ces relations, a été enceinte.

Dénoncé à la gendarmerie par sa femme, Célarie avoua son crime et il fut arrêté.

L'audience est ouverte à 11 heures : M. Lacomme, substitut, occupe le siège du ministère public, M. Lacaze est au banc de la défense.

Le jury constitué, M. Bonnefons donne lecture de l'acte d'accusation.

En raison des faits reprochés à l'ac-

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

III

— J'estime en effet que l'homme comme la femme, la femme plus encore que l'homme, doit rester fidèle à ses engagements. Lorsque j'ai consenti à devenir l'épouse de Noël, j'ai assumé une tâche, j'ai accepté une responsabilité que certaines femmes peuvent trouver excessives mais que j'estime légères.

J'ai ainsi promis de veiller à son honneur, de lui rester fidèle, de ne penser qu'à lui, de lui faire en un mot une vie tranquille, exemple de tous soucis. C'est du moins de cette façon que je comprends le mariage et je puis bien vous dire que je n'ai pas changé d'avis : telle j'étais il y a six ans, telle je suis encore.

— Vous résumez, en effet, la femme telle qu'elle doit être. Toutes vos qualités, je les comprends et les ap-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

précie en connaisseur. Et j'admire aussi votre sollicitude pour ceux qui vous sont chers. Mais croyez-vous que Vincent est apte à savourer toutes vos délicatesses, qu'il saisisse ces diverses nuances qui distinguent la femme digne de ce nom de celle qui ne l'est pas ?

— Espérez-vous, en me flattant, me convaincre plus facilement ? En ce cas, vous vous trompez étrangement. Je vous en prie, ne mêlez pas le nom de mon mari dans cette conversation qui n'aurait jamais dû avoir lieu si vous aviez eu le souci des convenances, le respect que vous devriez avoir envers la femme d'un subordonné. Je n'ai pas reçu comme vous à un si haut degré ni instruction, ni éducation, mais je sens tout ce que je dois faire, j'ai le sentiment inné des choses possibles et raisonnables ; mon devoir, mon honnêteté me font repousser toutes les séductions que vous faites miroiter à mes yeux.

— Je ne fait miroiter à vos yeux aucune séduction ; je vous dis simplement que vous avez conquis mon cœur, que vous vous êtes emparé de mon âme et que malgré les efforts faits pour vous oublier je n'ai pu parvenir qu'à maintenir ouverte la blessure d'amour que je ressens pour vous au plus profond de mon cœur.

— Je regrette vivement la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Vous me rendez cette justice que je n'ai rien fait pour faire naître ces sentiments, encore moins pour les entretenir. Une seule fois vous avez osé me faire comprendre la nature de ces sentiments et depuis ce jour vous n'avez pas reparu devant moi.

— Est-ce pour cette raison, que vous pouvez considérer comme un oubli, comme une froideur apparente, que vous vous montrez si rigoureuse à mon égard ?

— Mais pas le moins du monde. La maison vous est grandement ouverte. Noël a pour vous une profonde et respectueuse estime. Vous venez quand il vous plaît et jusqu'à ce jour je n'ai eu qu'à me louer de nos rapports réciproques qui sont restés affectueux. Il ne faudrait donc pas que pour des motifs plus intimes, pour satisfaire un caprice, un amour-propre excessif, exagéré de votre part, uniquement pour chanter ensuite orgueilleusement victoire, vous m'obligez à vous défendre ma porte, car c'est la seule solution que je puisse adopter si vous persistez à m'adresser des propos que ma conscience reprouve.

— Ne plaisantez pas, Hermine ; je vous affirme que c'est très sérieux ; ce n'est pas un simple caprice, mais une véritable passion. Encore à l'état latent, elle peut éclater soudainement et telle une vague irrésistible qui renverse tous les obstacles

qu'on se plaît à amonceler sur son passage, bouleverser nos existences.

— Dans ces conditions, je vous le répète, reprit Hermine avec une nuance d'inquiétude, il n'y a qu'une seule chose raisonnable à envisager.

— Laquelle ?

Et dans ce mot l'amoureux mit tout ce qu'il y avait de douceur en son âme.

— Nous séparer de suite puisque nous ne pouvons continuer à vivre en bons amis.

— Ce n'est pas possible, Hermine, ce que vous me proposez-là !... Ne plus vous parler, ne plus vous voir, ne plus admirer vos traits charmants serait pour moi un supplice au-dessus de mes forces ; je ne pourrais m'y résoudre. J'ai essayé de ce moyen, j'ai résisté autant que je l'ai pu et définitivement vaincu j'ai dû reprendre la route de votre demeure.

— Avant que le mal ait fait davantage de progrès, qu'il ait pris de plus profondes racines, il vaudra mieux couper court à cette idylle qui ne nous réserverait à l'un et à l'autre que mécomptes, douleurs et déceptions. Mieux vaut prévenir que guérir. Si vous m'aimez réellement, vous passerez dans cette épreuve.

— Mais c'est la vie que vous me demandez !

— N'exagérez pas le péril. Vous êtes jeune ; au seul de cette vie que

vous invoquez un peu solennellement, vous trouverez certainement ce que vous désirez si ardemment. Je suis plus âgée que vous, j'ai acquis de l'expérience et je vous parle à cœur ouvert.

— Le cœur fermé, vous voulez dire !

— Je vous assure, M. Marcel, que je vous parle dans votre intérêt qui est aussi celui de la raison. Nous nous séparerons définitivement après avoir espacé nos visites afin que mon mari ne s'aperçoive pas de cette brusque transition.

— Et que voulez-vous que cela me fasse ? répondit sur un ton élevé et agressif le jeune homme ? Ai-je un intérêt quelconque à ménager Noël ? Avez-vous peur de me faire de la peine, de me causer un gros chagrin en refusant délibérément l'amour que je vous offre, pour m'obliger à ménager les susceptibilités de monsieur votre époux ?

— Le dépit vous égare, je m'en aperçois bien. Vous êtes souverainement injuste. Vous vous introduisez chez moi pour me dire : je vous aime !... Et parce que je ne réponds pas à votre désir, parce que je ne veux pas me consumer au contact de votre flamme, parce que je refuse de combler vos vœux, que je n'accepte pas vos déclarations malhonnêtes, vous me menacez, vous me criblez de vos railleries, vous m'accablez de vos

sarcasmes. Et pour peu que je subisse encore votre présence, vous me reprocherez de vous avoir reçu, de ne vous avoir pas interrompu dans l'énumération de vos couplets d'amour et me ferez grief de mon extrême complaisance à votre égard.

— Il faut conclusion à tout ceci, n'est-ce pas ? Si j'ai bien compris, vous exigez de moi : d'abord, un départ immédiat ; ensuite, l'oubli de votre personne, l'exil volontaire de ce coin enchanteur que vous habitez. Si j'ai oublié un détail, si j'ai omis une indication, je vous serais reconnaissant de m'en avertir.

— Vous avez fidèlement traduit ma pensée. Il ne reste plus qu'à la mettre à exécution. Je compte pour cela sur vos sentiments d'honneur.

— Et si je refusais de souscrire à ces conditions, si je me révoltais contre un pareil abus de pouvoir, que diriez-vous, que pourriez-vous faire ?

Le moment approchait où des paroles décisives allaient être dites. Hermine et Marcel se regardaient ainsi que des augures, se fixant d'une façon étrange, comme s'ils allaient se livrer aux pires extrémités, tirer les dernières cartouches, user de violences réciproques pour attaquer et se défendre.

(A suivre).

cusé, M. Lacomme réclame le huis-clos qui est aussitôt prononcé.

Après l'interrogatoire de l'accusé, et l'audition des témoins, M. Lacomme demande au jury de frapper sévèrement Célerié, père dénaturé.

M. Lacaze, en une émouvante plaidoirie, fait appel à la pitié du jury qui rapporte un verdict affirmatif mitigé des circonstances atténuantes.

Célerié est condamné à 4 ans de prison et la Cour le déclare en outre déchû de la puissance paternelle.

Audience du 12 mars 1914

Affaire Burgade. — Violences

Jeu d'aujourd'hui devant le jury, la femme Burgade, épouse Sadoul, qui vitriola les époux Vidal, de Beaugard.

L'audience est ouverte à 11 heures. Le jury est rapidement constitué.

M. Lacomme, substitut occupe le siège du ministère public.

M. de Valon est au banc de la défense.

M. Besse se présente pour les époux Vidal, qui se sont portés partie civile.

M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

L'accusée Burgade Marie, épouse Sadoul, âgée de 24 ans, ménagère à Beaugard, vivait depuis quelques temps avec ses beaux-parents séparés de son mari qui était allé s'installer en Amérique à San-Francisco, lorsque pendant l'été 1912, le père Vidal demeurant dans la même commune de Beaugard prit à son service pour soigner son fils Célestin malade. D'après la femme Sadoul, Célestin Vidal n'avait pas tardé à lui faire des propositions amoureuses et devant son insistance et ses promesses elle avait fini par céder à ses desirs. Au mois d'octobre de la même année, elle partit pour l'Amérique rejoindre son mari. Elle entra en France avec lui au mois d'avril 1913, et quelques jours après elle accouchait d'un enfant du sexe féminin, alors que sept mois seulement s'étaient écoulés depuis son arrivée à San-Francisco, auprès du sieur Sadoul.

Celui-ci conçut aussitôt de sérieux soupçons sur la fidélité de sa femme, et en présence de ses vifs reproches, elle lui avoua qu'elle avait eu des relations adultères avec Célestin Vidal. Les scènes se succédèrent dans le ménage malgré le décès de l'enfant qui venait de naître.

Célestin Vidal s'était marié entre temps et avait continué à habiter avec sa femme auprès de son père. Le 29 août les jeunes époux se rendaient à la foire de Varaire, lorsque passant devant le sieur Sadoul qui travaillait dans une vigne, la dame Vidal lui remit un paquet de lettres adressées à sa femme et laissées par elle chez Vidal.

Les époux Vidal affirmèrent que toutes ces lettres avaient été écrites d'Amérique par le sieur Sadoul à sa femme. Le sieur Sadoul prétend au contraire que deux d'entre elles étaient des lettres d'amour émanant d'une tierce personne. La lumière n'a pu être faite sur cette contradiction, Sadoul ayant déclaré qu'il avait détruit toute cette correspondance dès qu'elle fut en sa possession.

Lorsqu'il en eut pris connaissance, il entra immédiatement dans une violente colère contre sa femme et lui fit une nouvelle scène, quand elle vint, dans l'après-midi, le rejoindre à la vigne où il travaillait. La femme Sadoul abandonnant alors son mari, rentra chez elle, prit un verre d'acide sulfurique et alla attendre à une certaine distance de sa maison, en se cachant sur le bord de la route que devaient prendre les époux Vidal à leur retour de la foire de Varaire.

Lorsqu'ils arrivèrent à sa hauteur, elle s'avança vers eux et leur reprocha en termes véhéments d'avoir remis des lettres à son mari. Aussitôt après, sans attendre d'eux aucune explication, elle jeta sur Vidal l'acide sulfurique dont elle s'était munie.

Celui-ci, atteint à la joue gauche, fut grièvement blessé et ne tarda pas à perdre complètement l'œil du même côté, malgré les soins éclairés qui lui furent donnés. Le corrosif atteignit aussi légèrement, sur le visage, la dame Vidal, sans que l'accusée cherchât à la toucher, mais les brûlures produites n'ont pas laissé de traces.

L'accusée n'a pas d'antécédents judiciaires, les renseignements fournis sur son compte ne lui sont pas défavorables. Elle passait cependant pour avoir été de mœurs assez légères pendant l'absence de son mari.

En conséquence, la nommée Burgade Marie-Antoinette, épouse Sadoul, est accusée d'avoir à Beaugard le 29 août 1913 :

1° Fait volontairement des blessures au sieur Célestin Vidal, avec les circonstances :

a) que les dites blessures ont été suivies de la perte d'un œil ;

b) qu'il y a eu guet-apens.

2° Volontairement fait des blessures à la dame Célestine Vidal.

Au cours de l'interrogatoire l'accusée reconnaît le crime qui lui est reproché.

Plusieurs témoins sont entendus qui donnent des renseignements sur l'accusée.

L'audience continue.

Arrondissement de Cahors

Duravel
Nécrologie. — Nous apprenons la triste nouvelle de la mort de M. Eloi Cax, industriel à Duravel, père de notre excellent ami Emile Cax, survenue vendredi dernier, à la suite d'une courte et cruelle maladie.

Les obsèques ont eu lieu dimanche matin à Duravel au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis.

A notre ami Emile Cax et à sa famille, si douloureusement éprouvée, nous adressons l'expression de nos condoléances émuës et de notre vive sympathie.

Arrondissement de Figeac

Figeac
On nous écrit de Latronquière :

Hier, jour de foire, nos sympathiques représentants M. Bécays, député et Loubet, sénateur, sont venus voir leurs très nombreux amis de notre région.

Accompagnés de MM. Mage, maire de Latronquière et conseiller général, Louis Roussille, conseiller d'arrondissement, ainsi que de la plupart des maires du canton, ils ont reçu le chaleureux accueil et l'assurance du dévouement de tous à leur politique.

Ils doivent profiter de leur séjour pour visiter les diverses communes de notre région. Le haut Quercysatrua montrant aux élections prochaines sur le nom de M. Bécays, par une majorité plus considérable encore que par le passé son sincère attachement aux institutions républicaines et à la politique loyalement démocratique que n'ont cessé de suivre nos représentants.

Député mineur. — On a procédé dimanche, au charbonnage de Buzac, à l'élection d'un délégué mineur. Deux candidats étaient en présence : les citoyens Achille Peyrière, délégué sortant, et Léopold Lapergue, chef de poste. Ce dernier a été élu. Pour se conformer à la loi, il a donné sa démission de chef de poste.

M. Lapergue a obtenu 71 voix contre 29 à M. Peyrière, M. Louis Molle, a été élu suppléant par 69 voix contre 20 à M. Burne, suppléant sortant.

Tentative d'assassinat. — C'est bien une tentative d'assassinat avec préméditation et guet-apens dont s'est rendu coupable samedi soir, Antoine Labrunhite d'Esclauzels, commune de Saint-Félix. Cette qualification ressort des déclarations de l'inculpé lui-même qui, dans un des interrogatoires a avoué avoir payé à boire à un jeune homme qui s'est chargé de tirer un coup de fusil sur Pierre Leygues, à son retour du marché de Figeac.

Labrunhite a, en outre, avoué qu'il était à côté du jeune homme caché derrière la grange Roques, au moment où la scène s'est produite. Il prétend ne pas avoir tiré, mais il refuse de donner le nom de son jeune complice.

Cependant le magistrat instructeur s'attend d'un moment à l'autre à des aveux complets.

Ajoutons que la gendarmerie a relevé sur le bord de la route, une trace de pied qui a été moulée au ciment, et que, malgré ses minutieuses recherches, elle n'a pu encore trouver le fusil dont s'est servi l'auteur de la tentative.

On a en outre, trouvé un morceau de journal ayant servi à la bourre de la charge et qui sera d'une grande utilité dans cette affaire.

Celambeau de papier avait été déchiré du numéro de la *Dépêche* du 10 août 1913.

Gamburat

Naissance. — On nous annonce la naissance de Desplas, Serges-Marcel, fils de Desplas, Ludovic-Isidore, meunier, et de Gibrat, Marie dite Sidonie.

Meilleurs vœux de prospérité au futur militaire, et prompt rétablissement à l'heureuse maman.

Fourmagnac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Fourmagnac s'est réuni dimanche dernier 8 mars. Après avoir examiné diverses affaires communales, il a émis le vœu suivant relatif au réseau départemental des tramways :

« Les Conseillers municipaux de la commune de Fourmagnac,

« Prient leurs représentants à la Chambre et au Sénat, MM. Bécays, Député et Loubet, Sénateur, de continuer à faire toutes diligences pour obtenir le plus tôt possible la déclaration d'utilité publique nécessaire à l'exécution des travaux relatifs aux tramways.

« Ils profitent de l'occasion pour leur exprimer toute leur confiance sachant combien eux, et leurs amis du Conseil général, n'ont cessé d'être les zélés défenseurs des intérêts de la région. »

Montbrun

Bureau d'assistance. — La commission d'assistance de notre commune s'est réunie dimanche dernier à la mairie sous la présidence de M. Delcorn, maire.

M. le Président communique une circulaire de M. le Préfet, stipulant qu'en vue de l'application de la loi du 17 juin 1913, sur l'assistance aux femmes indigentes en couches, il y a lieu de désigner un ordonnateur pour signer les bons délivrés et une dame visiteuse chargée de veiller à l'obser-

vation des prescriptions d'hygiène indispensable aux mères assistées et au repos nécessaire à ces dernières.

La Commission élit M. Delcorn, maire, comme ordonnateur et Mme Gorse Adélaïde, institutrice en retraite, comme dame visiteuse.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Montbrun s'est réuni à la mairie dimanche sous la présidence de M. Delcorn, maire.

M. le Président soumet à l'approbation de l'assemblée les mémoires dressés par les médecins et pharmaciens pour les soins donnés ou les remèdes fournis aux personnes bénéficiant de l'assistance médicale gratuite. Le total de ces mémoires s'élève à 93,20 pour le 2^e semestre 1913, ce qui fait un chiffre de 257,90 pour l'année entière.

Les mémoires sont examinés et approuvés.

M. le Maire communique au Conseil quatre demandes formées par un ajourné de la classe 1913 et trois conscripts de la classe 1914 en vue d'obtenir l'allocation journalière à titre de soutien indispensable de famille.

L'assemblée après en avoir délibéré émet un avis motivé favorable pour les quatre demandes.

Le Conseil s'occupe enfin de l'emploi de la rente de 24 fr., provenant d'un don d'un ancien desservant de Montbrun. Il décide que le montant en sera consacré à une distribution de pain aux indigents qui aura lieu le 15 mars courant.

Lunan

Bureau d'assistance. — Le bureau d'assistance de la commune de Lunan s'est réuni à la Mairie le dimanche 22 février sous la présidence du Maire.

Etaient présents : MM. Desfleux Maire, Richard, Cabridens, Fourgous, Desfleux et Bressolle Célestin. Le bureau, révisant la liste de l'assistance médicale gratuite, propose pour 1914 : 3 radiations et 1 inscription nouvelle.

Il désigne à l'unanimité Mme Masbou, la sympathique institutrice, comme dame visiteuse et M. Desfleux Maire comme ordonnateur des bons d'assistance des familles nombreuses et des femmes en couches, par application de la loi du 17 juin 1913.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire.

Etaient présents : MM. Desfleux Maire, Escurou adjoint, Mercadié, Fourgous, Cabridens, Lacarrière, Desfleux et Laurent.

Absents : MM. Bressolle Frédéric et Bonnefon.

M. le Maire présente la liste d'assistance médicale gratuite pour 1914. Cette liste est arrêtée comme il suit : trois radiations pour cause de décès et une inscription nouvelle ; total : 14 indigents.

L'assemblée approuve ensuite les mémoires des médecins et pharmaciens de l'assistance médicale gratuite pour le 2^e semestre de 1913.

Mémoire des médecins..... 18 fr.
Mémoire des pharmaciens..... 38 50

Total 56 50
Et la séance est levée.

Saint-Pierre-Tourac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, dimanche, sous la présidence de M. le D^r Larnaudie conseiller général.

M. le Président expose que les propriétaires se sont conformés en très grand nombre à la décision du Conseil municipal et qu'ils ont enlevé les haies de la plaine. L'assemblée charge M. le Maire d'inviter les retardataires à procéder à ce travail le plus tôt possible.

Le Conseil décide aussi qu'il est indispensable de conserver pour certains propriétaires les servitudes de l'ancien chemin rural conduisant à la Jouade et coupé actuellement par la route vicinale n° 2, en construction. Il prie donc la municipalité de veiller à ce que les rampes d'accès du chemin à la route soient établies de façon qu'elles soient praticables pour les charrettes.

La liste des personnes admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite est ensuite révisée.

L'assemblée propose l'augmentation de l'allocation mensuelle de deux assistés obligatoires et procède à la radiation d'une personne inscrite sur la liste de l'assistance aux vieillards.

Elle accorde le bénéfice de l'hospitalisation à deux malades indigents.

Le Conseil émet le vœu que le traitement des secrétaires de mairie soit augmenté et mis à la charge dans des proportions équitables de l'Etat, du département et des communes.

Avant de se séparer et hors séance, les conseillers municipaux, à l'unanimité, votent une adresse de félicitations au Ministère Doumergue, à M. Malvy député du Lot, ministre du Commerce et les représentants de l'arrondissement.

Syndicat de Planteurs de tabac. — Le Syndicat intercommunal de Toirac-Frontenac s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. le D^r Larnaudie conseiller général, vice-président de la Fédération du Lot.

M. le Président donne lecture de la circulaire concernant le VII^e Congrès

national des Planteurs de tabac qui doit tenir ses assises à Bergerac. Il invite les syndiqués à choisir un délégué. Vivement sollicité par tous les planteurs de se rendre au Congrès, M. le Président expose que son état de santé encore assez précaire et surtout ses obligations professionnelles ne lui permettent pas d'accepter ce mandat cette année ; mais que très sensible aux pressantes et amicales sollicitations des syndiqués et désirant leur donner satisfaction, il fera l'impossible pour aller à Bergerac, et le cas échéant, il se joindra au délégué qu'ils vont nommer.

A la suite de ces explications, M. Roumégoux de Frontenac est élu délégué et le syndicat supportera les frais de sa délégation.

L'Assemblée décide sur la demande d'un syndiqué d'adopter le vœu présenté par la commune de Corn, demandant que les réunions de la Fédération aient lieu successivement au siège des trois cantons. Le syndicat en présence des difficultés et des frais occasionnés pour le transport du tabac aux magasins de livraison de Cahors, renouvelle à l'unanimité de ses membres, le vœu qu'un comptoir de livraison soit créé à Cahors.

Il espère que satisfaction lui sera accordée car dans divers départements les planteurs de tabac ont obtenu un gain de cause, en formulant la même revendication pour des distances moindres et ceux de la Gironde vont vraisemblablement l'obtenir après l'imposante manifestation de Sainte-Foy-la-Grande.

Enfin les pouvoirs du bureau sortant sont renouvelés pour 1914.

Le Bouysson

Les membres du Conseil municipal de la commune du Bouysson, réunis hors séance le huit mars, ont émis le vœu suivant :

« Les Conseillers municipaux de la commune du Bouysson, prient leurs représentants à la Chambre et au Sénat, MM. Bécays député et Loubet sénateur, de continuer à faire toutes diligences pour obtenir le plus tôt possible la déclaration d'utilité publique nécessaire à l'exécution des travaux relatifs aux tramways.

« Ils profitent de l'occasion pour leur exprimer ainsi qu'à M. Laparra, leur dévoué conseiller général, toute leur confiance sachant combien eux et leurs amis du Conseil général n'ont cessé d'être les zélés défenseurs des intérêts de la région. »

Latronquière

Accident mortel. — Samedi dernier, le nommé Pierre Gouzou, journalier, âgé de 52 ans, domicilié au moulin de Tarenques, commune de Latronquière, a été tué accidentellement, près du hameau de Afaux-de-Sénailac, par un arbre qu'il était en train d'abattre.

Le défunt, veuf depuis longtemps, laisse plusieurs enfants, dont une fillette d'une dizaine d'années.

Mayrinhac-Lentour

Postes et télégraphes. — Dans sa dernière réunion, le conseil municipal de Mayrinhac-Lentour a pris une délibération tendant à obtenir une deuxième levée de la boîte aux lettres, par le facteur desservant.

M. Bécays, notre dévoué représentant à la Chambre, a informé M. Roudayre, maire, qu'il s'emploierait de son mieux pour faire aboutir cette juste requête.

Emploi de cantonnier. — Au cours de la même séance, le conseil municipal a demandé le maintien de l'emploi occupé actuellement par le cantonnier Villès.

La suppression de ce poste causerait en effet un grave préjudice à la commune qui possède un réseau de chemins vicinaux très étendu et d'un entretien difficile.

Courses. — Dans sa réunion de mercredi la société des courses de Gramat a fixé sa réunion de 1914 aux 2 et 3 août prochain.

Remonte. — Le comité de remonte d'Aurillac a acheté à Gramat mercredi dernier neuf chevaux.

Soixante-dix-huit sujets avaient été amenés par soixante-trois propriétaires.

Les prix payés étaient les prix habituels majorés de 125 fr. par cheval.

Une ristourne de 125 fr. par cheval sera faite sur les achats effectués depuis le premier janvier.

Conseil de guerre. — La gendarmerie de Gramat a conduit à Toulouse pour être mis à la disposition du rapporteur près le conseil de guerre du 18^e corps les nommés Fouque et Maisier cavaliers au 13^e chasseurs détachés à l'annexe de remonte du Ségalas.

Ces deux soldats sont prévenus d'abandon de poste.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Au Conseil Municipal. — Le conseil municipal, délibérant en comité secret a décidé qu'il y avait lieu pour la commune de se pourvoir en conseil d'Etat contre la décision du conseil

de préfecture la condamnant à 12.000 francs de dommages-intérêts envers Mme veuve Ousset et sa fille.

Promotion violette. — Nous sommes heureux de relever le nom de notre sympathique chef de musique M. Dupas, Olympe, parmi les nouveaux promus au grade d'Officier d'Académie.

Non seulement M. Dupas est un fervent démocrate mais encore un excellent musicien, un compositeur distingué et un chef de musique incomparable qui donne avec un dévouement inlassable depuis de longues années, des leçons de musique dans nos divers établissements scolaires et prête son gracieux concours à toutes les œuvres auxquelles son prestigieux archet est utile.

Cette distinction n'est donc qu'une réparation tardive d'un long passé de labeur plein de mérite. Elle ne pouvait être mieux placée.

Nous ne l'en félicitons pas moins de cette décoration dont tous ses amis se réjouissent pour lui ainsi que tous les membres de nos deux sociétés chorale et musicale qu'il dirige avec autant de talent que de dévouement.

Gramat

A la station des Haras. — Voici le nom des sept étalons, qui feront la monte jusqu'à fin juin, à Gramat :

1. *Regret*, pur sang anglais, par *Grandmaster* et *Riante*.

2. *El-Hotjag*, pur sang arabe-oriental.

3. *Romblat*, pur sang anglo-arabe, par *Coniorn* et *Rosita*.

4. *Estang*, demi-sang anglo-arabe, par *Bayard* et fille de *Belair*.

5. *Hableur*, demi-sang anglo-arabe, par *El-Assan* et fille de *Le-Normon*.

6. *Hop*, demi-sang anglo-arabe, par *Sauteur* et fille de *Uron*.

7. *Benaguais*, demi-sang anglo-arabe, par *Burkeguy* et fille de *Tantale*.

La monte aura lieu tous les jours, le matin à huit heures et le soir à trois heures, sous la direction de M. Lévêque palefrenier.

Quatre-Routes

Foire. — Notre foire favorisée par un beau temps exceptionnel, a été en tous points une très bonne foire. Le marché de la volaille était comme toujours très bien pourvu et de nombreuses expéditions tant en poulets qu'en œufs ont été faites. Les œufs valaient la douzaine 0 fr. 80. Le foirail des bœufs était au grand complet, environ 500 têtes de bétail. Tous les bœufs gras sont partis à de très bons prix. Les petits attelages de jeunes bœufs étaient recherchés ; cependant les cours étaient un peu lents, car le choix était considérable. Au marché des moutons beaucoup d'agneaux. Encore quelques pores gras. Les marchands de la localité ainsi que les débitants ont fait une bonne recette.

Il serait bon que la nouvelle loi sur les marchands forains, ambulants et nomades soit appliquée avec toute la prudence et l'indulgence possible afin que ce ne soit pas les inoffensifs seuls, connus depuis longtemps, qui font toujours les mêmes foires dans une même région qui soient traqués, alors que beaucoup de marchands inconnus ou pseudo-marchands, ont pu jusqu'ici échapper à la loi. En agissant ainsi on nuit au commerce et de plus les meilleurs lois deviennent odieuses aux meilleurs citoyens.

Bibliographie

La *Revue des Français* (couverture blanche au liseré tricolore) paraît trois fois par mois. Salvrison du 10 mars, à la suite des chroniques régulières de Georges Price et Biard d'Aunet sur « Ce qui se passe dans le Monde », contient la suite des intéressantes études de M. Léon Sèche sur les « Plages et villes d'Eaux Romantiques », celle-ci sur le séjour de « Madame Ackermann et de Madame Volny à Nice » ; le commencement d'une enquête d'une très haute portée sur « l'Organisation Patronale en France », par Pierre Clais ; la « Revue des Idées », « Une Héroïne Romantique », par Ernest Seillière ; la « Critique Littéraire », par Alfred de Tarde ; la suite du très attachant roman d'Elmor Glyn, « Son Heure » ; des « Echos » ; des « Vers d'actualité » de Georges Doquois ; la « Critique théâtrale » de Saillard Curnonsky, etc...

Rappelons que la *Revue des Français* est accompagnée d'un luxueux supplément, magazine illustré, qu'elle donne des abonnements d'essai pour le prix réduit de 1 fr. 25 (trois livraisons) adressés à ses bureaux 24, boulevard des Capucines, Paris, et quesa livraison courante est vendue partout cinquante centimes.

La *Revue des Français* paraît trois fois par mois, 10, 20 et 30, et ne publie que de l'inédit.

La Maison Française

Le numéro du 1^{er} mars de *La Maison Française* vient de paraître. Il est en vente à la bibliothèque de la gare.

Ce numéro contient : Le château de Blois (suite et fin) ; Une habitation à bon marché ; La science pour tous ; Ce qu'on dit de *La Maison Française* ;

Le mobilier moderne ; Une salle à manger ; La Faïence ; Les âges héroïques ; Le mobilier ancien ; Fauteuil Empire ; Arts décoratifs ; Pendule Louis XIV ; L'habitation moderne ; Une petite villa ; Fleurs et jardins ; Plantes vivaces ; Les glacières ; Les tourterelles ; Michel Montaigne en Forez ; Décrets sur les habitations à bon marché (suite et fin) ; Une gazette nationale comprenant : des consultations entre abonnés, des articles sur la législation du bâtiment, des offres et demandes d'emplois et une série d'articles d'un grand intérêt.

C'est la revue par excellence de l'habitation moderne, des beaux-arts et de la vie de famille.

Le tout soigneusement illustré. Administration : 25, avenue Président-Faure, Saint-Etienne (Loire).

Le numéro : 0 fr. 50. Abonnement, un an : 6 francs.

PRINTemps - ÉTÉ

1914

Mesdames,

Pour choisir vos toilettes, demandez son ALBUM DE SAISON à la Manufacture des ..

Patrons Français

“ECHO”

5, rue Lemaignan, Paris (XIV^e)

(50 MODÈLES)

envoyé GRATIS et FRANCO contre 0.10

Inutile de Savoir Couper

Toute Femme peut s'en servir

CAHORS

A VENDRE

Maison avec Restaurant

2 Salles pouvant contenir 100 personnes. — 17 Chambres, — 2 Ecuries. — Terrasses intérieures, dont une de 100 mètres carrés.

S'adresser à M. L'ESCALE, notaire à Cahors

VIGNES AMÉRICAINES

Porte-greffes racinés 1^{er} choix : Riparia-Gloire 30 fr. Rupestris du Lot 20 fr. 41 b. 420 a. 93—5 100 fr. le mille.

Producteurs directs racinés 1^{er} choix : 503, 401, Othello, Terras, Seibel n° 1 30 fr.; Seibel 1020, 1077, 2003, Gaillard blanc n° 157 100 fr. le mille.

Greffés très beaux de 80 à 100 fr. le mille.

Envoi franco Catalogues et Notices avec renseignements. S'adresser à M. Victor COMBES, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER :

Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Éléves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'École Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, supérieur et secondaire, et aux *Carrères Administratives*. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS.

INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 11 mars 1914.

Pas changement dans la physiologie du marché. La tendance demeure lourde et les affaires sont excessivement calmes.

